



RETRIBUTION GLOBALE



Le « vrai » casse du siècle au CADS...

...comment la Direction, avec la collaboration de la CFDT et du SNECA-CGC, nous prive de 10% de notre intéressement 2017 soit plus de **1 Million d'Euros** !!!

La Rétribution Globale c'est quoi ?

Une enquête faite en 2010 par la FNCA a mis en avant que **les rémunérations fixes dans les CR étaient inférieures au secteur bancaire, suite aux augmentations au rabais obtenues chaque année depuis 15 ans...**

Pour pallier à ce fait, un accord cadre a été négocié et signé en 2015 à la FNCA (soit 5 ans après...).

Par le terme rétribution globale, il faut entendre : l'ensemble des composantes de rémunération des salariés (RCE-RCI-RCP-REC-participations-intéressement-primés pour l'essentiel). Cet accord prévoit pour le principal :

- une revalorisation de 10% de la rémunération conventionnelle (RCE = pesées),
- cette revalorisation doit être prise sur les autres composantes de la rémunération,
- un principe d'iso-net cible (toutes composantes) avant et après pour chaque salarié,
- une négociation dans chaque CR pour choisir les composantes du transfert et la répartition,
- une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 (soit 8 ans après le constat...).

Attention, il ne faut pas comprendre qu'il s'agit d'une augmentation des salaires de 10% !!!

Au CADS, les négociations ont été ouvertes début septembre 2016. Après quelques réunions techniques et de négociation, **un protocole d'accord a été proposé fin octobre par la Direction** mettant en avant :

- les principes du transfert permettant la revalorisation de la RCE : 10% pris sur l'enveloppe de l'intéressement (base exercice 2015 versée en 2016, soit 1,153 M€) et le complément sur la REC
- un engagement de négocier des nouveaux accords de REC et d'intéressement
- un cadeau « bonus » en cas de bonne fin sur ces 2 accords : l'attribution de RCI absorbables à hauteur de 100 € bruts annuels pour les salariés des classes 1-2 et 150 pour les salariés de la classe 3.

Quelles ont été les revendications de la CGT ?

Après quelques séances de négociation, **la CGT a demandé :**

- une prise en charge de cette revalorisation par la CR de 100 € bruts mensuels pour tous pour pallier à l'insuffisance des augmentations de ces 15 dernières années,
- de ne pas augmenter la variabilité de la REC et donc de conserver un plancher à minima au 75% existant,
- de ne pas dé plafonner la REC et donc de conserver un plafond de 130% pour ne pas forcer davantage « l'individualisme ».

Concernant le 1^{er} point, la CGT avait proposé aux 2 autres syndicats de se joindre à elle car, l'accord cadre prévoyant qu'en cas de non aboutissement d'une seule CR la revalorisation ne se ferait pas, nous étions en position de force, le CADS ne souhaitant certainement pas passer pour le mauvais élève... Malheureusement, aucun de ces syndicats n'a accepté l'invitation, préférant récolter les quelques miettes jetées de la table par la Direction !!! La CGT n'a donc pas signé ce protocole.

Après une trêve de quelques mois sur le sujet, **la Direction est donc revenue pour négocier les accords qui découlait du protocole : l'intéressement et la REC.**

.../...

Comment s'est passée la négociation ?

La Direction a imposé sa volonté « d'adapter » uniquement ces accords par rapport à ce qui a été négocié dans le cadre de la rétribution globale, c'est-à-dire la révision des montants !!!

Pour l'intéressement, la Direction a donc proposé le passage du taux de l'enveloppe global (Participation + Intéressement) de 12% du résultat à 11,2%, dès l'exercice 2017 !!!

La CGT a donc mis en avant que l'intéressement 2017 n'avait pas à être impacté car l'exercice lié (2017) n'avait pas eu la charge de la rétribution globale. La Direction, dans un 1^{er} temps, a validé ce fait, puis quelques minutes plus tard a invalidé son propos, mettant en avant que la CR n'avait pas à faire l'avance de trésorerie et qu'elle prendrait donc sur 2017.

Pour rappel, l'intéressement est une rémunération indirecte calculée sur les résultats de l'exercice écoulé, comptabilisée au 31 décembre de cet exercice, provisionnée sur un compte d'attente et payée en différé sur l'exercice suivant.

Le principe est le même pour le solde de la REC. La Direction a donc annoncé qu'elle validait « par grande bonté » ce principe pour le solde REC, mais pas pour l'intéressement !!!

Les 2 autres syndicats se sont rendu compte qu'ils avaient signé un protocole d'accord qui faisait perdre de l'argent aux salariés sur 2017, ils n'ont donc pas validé l'accord en l'état, et la réunion a donc été suspendue...

Une semaine plus tard, volteface, **les 2 autres syndicats valident bien le fait que les salariés perdraient plus d'1 million d'euros sur l'intéressement 2017 mais qu'il fallait trouver une bonne communication pour faire passer la pilule !!!** La Direction les a vite rassurés, mettant en avant :

- le fait que les résultats du 1^{er} trimestre 2017 étaient en hausse (laissant présager un résultat annuel en hausse aussi...)
- que la CR embauchera moins de CDD cette année
- que, par conséquent, les montants individuels (Participation + Intéressement) devraient être sensiblement comme l'année précédente.

Le tour de passe-passe et le plan de communication étaient faits, arrangeant grandement les 2 autres syndicats !!!

La CGT trouve inacceptable que la Direction se permette de procéder ainsi, mais aussi que des syndicats se soucient plus de la « communication » pour duper les salariés plutôt que de défendre leurs droits et d'obtenir des avancées !!!

Au final, c'est plus de 500 € par salarié (en moyenne) qui ne seront pas versés sur l'intéressement et la participation 2017 !!!

Ne vous méprenez pas, en réalité la rétribution globale n'engendrera qu'une petite « avance mensuelle » de quelques euros sur nos salaires (ex : + 35 € ≈ / mois pour un CPART)...

Au CADS, le casse du siècle ce n'est pas que la « vente flash crédit conso » du 22 juin !!!

Marre d'être déconsidéré-e-s par la Direction et ses syndicats de compagnie ?

REJOIGNEZ la CGT du CADS – Avenue de La Motte Servolex

73000 CHAMBERY – Tel 04 79 26 35 71 (permanence le mardi matin)

Mail : cgt.casavoieamt@wanadoo.fr - Web : cgtcads.wixsite.com/info

**Intranet : portail RH, Relations Sociales/Instances du Personnel, Affichage Syndical, CGT
(Bulletin d'adhésion disponible sur l'intranet, sur le site ou sur demande)**